

### 6.1. Extraits au sujet de cet article lors de son adoption

« Les gens qui sont qualifiés d'orphelins de Duplessis, ils ont été victimes d'abus, on a bafoué leurs droits, ils ont été maltraités, disons-le, maltraités, parfois des mauvais traitements physiques, mais maltraités par notre réseau et par toute notre société. Alors, nous avons même aidé... moi, j'ai aidé personnellement à les faire venir ici, à l'Assemblée nationale. Le ministre aussi s'est engagé à les aider pour qu'ils puissent soutenir ce nouvel article qui a été ajouté, qui va permettre qu'on efface, que chaque usager puisse demander d'effacer ce stigmate de son dossier. Et c'est là que, là, il y a quelque chose d'historique qui s'est passé, Mme la Présidente. Si on peut effacer ce stigmate, je pense que nous pourrions nous en féliciter longtemps. »<sup>6</sup> — **Mme Agnès Maltais**

« Alors, je veux revenir sur la question des orphelins de Duplessis. Parce que, lorsqu'ils sont venus nous voir, Mme la Présidente, ils avaient fait un certain nombre de “considérants”. Et je reviens sur deux petits paragraphes, très succinctement : “Les [orphelins et orphelines] de Duplessis, victimes d'abus, ont été étiquetés par des faux diagnostics psychiatriques pour des motifs uniquement financiers. Plus de 50 ans après ces faits scandaleux et près de 10 ans après le début du [programme qui a été mis en place pour les dédommager en quelque part], les faux diagnostics constituent toujours un obstacle majeur à la vie normale des [orphelins et des orphelines] de Duplessis.” »<sup>7</sup> — **Mme Danielle Doyer**

La recommandation 1, qui s'est traduite par l'amendement que le ministre nous a proposé, c'était : « Considérant les renseignements de santé et les diagnostics des orphelins et orphelines de Duplessis comme inexacts, le ministre impose le retrait de toutes informations inexacts et tous renseignements inexacts du dossier de santé. »<sup>8</sup> — **Mme Danielle Doyer**

<sup>6</sup> Adoption (Séance du 15 juin 2012) <http://www.assnat.qc.ca/fr/travaux-parlementaires/assemblee-nationale/39-2/journal-debats/20120615/61547.html>

<sup>7</sup> *ibid*

<sup>8</sup> *ibid*